

# Titre III: Transports

# Titre IV: Déchets

*10/02/2015 – The Shifters – Par Patrick Voegeli*



# Transports : les enjeux



- ❖ **27 % des émissions GES et 35 % de la consommation d'énergie**
- ❖ **15 % des particules et 56 % des émissions d'oxyde d'azote**
- ❖ **Produits pétroliers =  $\frac{3}{4}$  des importations d'énergie et importations d'énergie = déficit de la balance commerciale = 70MM euros**
  
- **60 % de la population respire un air de mauvaise qualité**
- **1 déplacement sur 4 en voiture fait moins de 3 km et 1 sur 8 moins de 1 km**
  
- **Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air , protéger la santé et contribuer au seuil de 2 degrés d'augmentation de la température**

# Transports : priorité aux modes les moins polluants



- **Définition dans la loi du véhicule propre : VP**
- **Mesures immédiates :**
  1. **Obligation pour les flottes publiques de renouveler 50% de son parc par des VP (2016) ; idem pour les agences de locations et les compagnies de taxi , à hauteur de 10% (2020)**
  2. **Réduction de l'IS (à hauteur de 25%) pour les entreprises qui mettent à disposition de leurs salariés des vélos (2016)**
- **L'état définit une stratégie de développement des VP et des infrastructures d'alimentation en carburant :**
  1. **Pour les voitures classiques : objectif national 2l/100 km = norme de référence**
  2. **Pour les voitures électriques : 7 M de points de charge avant 2030 et développement auto-partage /covoiturage pour mutualisation points de charge**
  3. **Pour les voitures fonctionnant avec des carburants verts : développement d'une offre réaliste**
  4. **Pour les vélos: plus de voies de circulation et places de stationnement sécurisées**

## Transports : Comment atteindre les objectifs stratégiques ?



- ❖ **Tout nouveau bâtiment ou parc de stationnement , d'usage privé ou public, doit inclure :**
  1. **Des infrastructures sécurisées pour les vélos**
  2. **Des infrastructures permettant la recharge du véhicule avec décompte individualisé (immeubles d'habitation)**

(Dans le cas des bâtiments existants ces mêmes dispositions sont favorisées en incitant les collectivités territoriales à poursuivre la mise en œuvre de leur plan de développement)
  
- ❖ **Développement d'une offre de carburants verts de deuxième génération de façon à atteindre 10% d'énergie produite à partir d'ENR pour la consommation du secteur des transports (2020)**

# Transports : réduction des émissions et qualité de l'air



**Différentes mesures sont mises en œuvre au niveau de l'entreprise , au niveau individuel et au niveau macro**

## ❖ Niveau de l'entreprise

- **Le secteur de la grande distribution doit établir un programme de réduction des émissions rapportées aux quantités commercialisées (-10% en 2020, -20% en 2025)**
- **Participation de l'employeur lorsque le salarié se déplace à vélo entre sa résidence et le lieu de travail sous la forme d'une indemnité km (2015)**
- **Plan de mobilité pour entreprises regroupant plus de 100 salariés sur un même site favorisant les transports à vélo et le covoiturage ; possibilité de mise en commun entre entreprises sur le même site (2018)**

# Transports : réduction des émissions et qualité de l'air



## ❖ Niveau individuel

- Mesures visant à réduire la pollution dans certaines zones ou agglomérations : circulation restreinte , alternée, aides pour acquisition véhicule propre , bonus pour covoiturage
- Qui vend sa voiture doit mesurer les taux d'émission de différents gaz 3 mois avant et présenter le rapport à l'acquéreur; prime à la conversion d'un véhicule polluant pouvant atteindre 10k€ avec cumul du bonus pour voiture électrique (2016)
- Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces verts (2016)

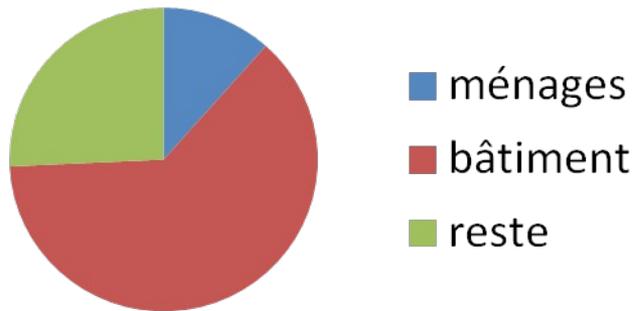
## ❖ Niveau macro

- Objectifs nationaux de réduction des pollutions atmosphériques tous les 5 ans et plan de réduction en liaison avec les schémas régionaux climat/air/énergie
- Plans de mobilité rurale
- Etude sur opportunité d'allouer une voie (sur autoroutes ou routes de plus de 3 voies allant vers agglomérations) pour transports en commun, taxis, covoiturage

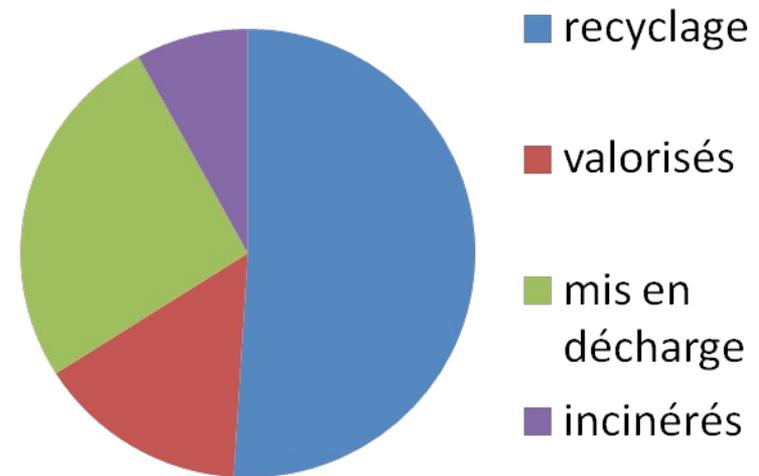
# Déchets et recyclage : les enjeux



## production déchets : 355 MT



## affectation des déchets



1% augmentation / an

# Déchets et recyclage : objectifs



- ❖ **Découplage croissance économique / consommation de matières premières**
- ❖ **Réduction de 10% de la production de déchets ménagers avant 2020**
- ❖ **Recyclage :**
  - **Réduction de 50% des quantités de déchets mis en décharge avant 2025**
  - **Valorisation , sous forme organique, de 55% des déchets non dangereux avant 2020 et 60% avant 2025**
  - **Valorisation , sous forme de matière, de 70% des déchets du secteur BTP à l'horizon 2020**

# Déchets et recyclage : moyens et mesures



## ❖ Au niveau état et collectivités

- **Approvisionnement de papier à base de papier recyclé : 25% en 2017 et 40% en 2020**
- **Harmonisation progressive des schémas de collecte des CT pour faciliter le geste de tri quotidien des citoyens ; suivi comptable , au niveau des communes, du prix et qualité du service public de gestion des déchets**
- **Mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration collective (dont cantines)**
- **Renforcement du principe de proximité pour cycles courts de réemploi et recyclage**
- **Élaboration d'un schéma régional de biomasse au niveau régional , incluant les sous produits et déchets**

## ❖ Au niveau citoyen

- **Généralisation du tri à la source des déchets alimentaires, pour utilisation comme compost en particulier ; généralisation de la tarification incitative pour la taxe d'ordures ménagères (15M en 2020, 25M en 2025)**

# Déchets et recyclage : moyens et mesures



- **Interdiction des sacs plastiques à usage unique (2016) et des ustensiles jetables de cuisine (2020)**
- **Renforcement des moyens de prévention pour les abandons de véhicule hors d'usage ; lutte contre les circuits illégaux de gestion des déchets électronique**
  
- ❖ **au niveau entreprises**
  - **Création d'un réseau de déchetteries professionnelles du BTP (2017) ; obligation pour les distributeurs de matériaux aux artisans de reprendre sur leur site de vente les déchets issus de ces matériaux**
  - **Favoriser la conception écologique des produits et optimiser le cycle de seconde vie , notamment en ce qui concerne les emballages**